

# Déclaration de confidentialité du Consortium DKV Euro Service

## Table des matières

- I. Préambule
- II. Titulaire du traitement et autorité de contrôle
- III. Définitions
- IV. Informations relatives au traitement des données à caractère personnel des membres du Consortium.
- V. Droits de la personne concernée

### I. Préambule

Le titulaire du traitement est le Consortium DKV EURO SERVICE ayant son siège social à Bolzano, Viale Stazione 7, numéro d'identification fiscal et TVA 03445110962 (ci-après aussi dénommé comme le « Consortium » ou *nous*).

Ci-après, nous souhaitons vous informer de manière exhaustive et détaillée sur les modalités de traitement de vos données à caractère personnel dans le cadre de votre participation au Consortium en qualité de membre et de la prestation de services en votre faveur de la part du Consortium. Les données à caractère personnel ne seront jamais utilisées à des fins publicitaires sans votre consentement.

Au cas où les informations qui suivent ne seraient pas suffisantes ou compréhensibles, n'hésitez pas à nous contacter en utilisant les contacts mentionnés au point II.

### II. Titulaire du traitement et autorité de contrôle

Titulaire du traitement  
Consortium DKV EURO SERVICE  
Viale Stazione 7  
39100 Bolzano  
Italie

Tél. : +39 02 74201511

Fax : +39 02 74201535

Courriel: [datenschutz@dkv-mobility.com](mailto:datenschutz@dkv-mobility.com)

Site Internet:

<https://www.dkv-mobility.com/fr/p%C3%A9age/services-de-p%C3%A9age-par-pays/consorzio-dkv/>

Garante pour la protection des données à caractère personnel Piazza di Monte Citorio n° 121  
00186 Rome

Italie

Tél. : +39 02 74201511

Fax : +39 02 74201535

Courriel : [garante@gdpd.it](mailto:garante@gdpd.it)

Site Internet : <http://www.garanteprivacy.it>

### III. Définitions

Les définitions et termes employés dans le présent document se conforment au règlement (UE) 679/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Ce règlement abroge la directive 95/46/CE (ci-après désignée « Règlement général sur la protection des données » ou encore « RGPD »). Les définitions des concepts de l'art.

4 et 9 du RGPD sont applicables. Nous vous transmettons la présente note d'information en votre qualité de « personnes concernées » en vertu de l'art. 4 (1) du RGPD.

#### IV. Informations relatives au traitement des données à caractère personnel des membres du Consortium

##### 1. Entité du traitement des données à caractère personnel

Nous collectons et utilisons les données à caractère personnel de nos utilisateurs uniquement dans la mesure où ces données s'avèrent indispensables afin d'atteindre les objectifs décrits dans la présente note d'information.

Le traitement des données est réalisé dans le respect de procédures spécifiques visant à garantir la confidentialité. Les données sont traitées au moyen de supports informatiques et papier de manière à exécuter les contrats dont elles font l'objet.

##### 2. Finalités des traitements et bases juridiques

- a) Les données à caractère personnel de la personne concernée (état civil, identifiant fiscal, coordonnées bancaires, contacts et toute autre donnée communiquée par cette dernière) seront traitées pour la gestion du rapport de participation de la personne concernée au Consortium en qualité de membre. Ces données seront, par ailleurs, traitées dans le cadre de la prestation de services par le Consortium en faveur de cette dernière ou, en tout état de cause, pour réaliser les activités nécessaires ou appropriées afin de fournir ces services. La base juridique est la condition essentielle pour l'exécution d'un contrat, dont la personne concernée est partie prenante, en application de l'article 6 par. 1 point b du RGPD) Cette condition s'applique aussi aux traitements des données requis pour l'exécution des clauses précontractuelles, éventuellement adoptées sur demande de la personne concernée.
- b) Les données à caractère personnel de la personne concernée seront, par ailleurs, utilisées à des fins de gestion administrative et comptable ainsi que pour remplir les obligations fiscales et toutes les autres obligations prévues par la loi dans le cadre du rapport de participation au Consortium et de la prestation de services de la part de ce dernier. Par conséquent, les données à caractère personnel de la personne concernée seront utilisées afin d'émettre et d'enregistrer, dans les livres comptables du Consortium, les factures et autres documents comptables, d'archiver ces documents et tous documents comptables et non-comptables relatifs aux relations avec ladite personne ainsi qu'avec la société dont elle est la représentante légale, la responsable ou la référente. La base juridique d'un tel traitement est l'exécution d'une obligation légale à laquelle nous sommes soumis en vertu de l'art. 6, par. 1, point c du RGPD. 6 par. 1 point c du RGPD.
- c) Les données de la personne concernée pourront être utilisées, s'il y a lieu, afin d'obliger cette dernière à payer les montants dus au Consortium. Ces données seront conservées, après l'expiration des délais de conservation légaux, à des fins d'archivage tant que subsiste l'existence de litiges ou la possibilité d'éventuels litiges, ayant un rapport avec la personne concernée et les prestations de services fournis à cette dernière. Par ailleurs, les données de la personne concernée (y compris les données et métadonnées utilisées lors d'échange de courriels) sont utilisées par le Consortium (ou par des personnes spécifiquement désignées pour traiter les données au nom du Consortium, par exemple, les prestataires de services informatiques) dans le cadre d'opérations plus générales sur les systèmes informatiques du Consortium visant au stockage sécurisé des données et, notamment, au moyen d'opérations de sauvegarde et d'archivage en centres informatiques avec archives différenciées. Les traitements susmentionnés sont

licites lorsqu'ils sont effectués dans le but de sauvegarder les intérêts légitimes du Consortium (relatifs à la sauvegarde des droits de la société en cas de litiges et à la sécurité des systèmes informatiques et archive de cette dernière) en vertu de l'art. 6 par. 1 point c du RGPD, ces intérêts ne portant pas préjudice aux libertés et droits fondamentaux de la personne concernée.

- d) Sous réserve du consentement de la personne concernée, les données à caractère personnel peuvent être communiquées à DKV EURO service GmbH + Co KG, LUNADIS GmbH + Co KG et DKV EURO SERVICE Italia S.r.l. pour envoyer, par courriel, SMS/MMS et par téléphone, des communications publicitaires et des sondages sur la satisfaction du client concernant leurs produits et services. Les personnes susdites agiront en tant que titulaires autonomes du traitement des données. Chaque communication, envoyée par courriel, propose également un lien de désabonnement qui, si activé, sera considéré comme une révocation du consentement. Pour les traitements décrits au présent point d), le fondement juridique consiste dans le consentement de la personne concernée ((article 6, par.1, point a), du RGPD).
- e) Sous réserve du consentement de la personne concernée, les données à caractère personnel peuvent être utilisées pour l'envoi par courriel, SMS/MMS et par téléphone, des communications publicitaires et des sondages sur la satisfaction du client concernant des produits et services proposés par le Consortium. Les données à caractère personnel de la personne concernée seront conservées par le Consortium à cette fin pendant toute la validité du rapport commercial entre le Consortium et la personne concernée (y compris la participation de cette dernière au Consortium en tant que membre) et tant que la personne concernée n'aura pas révoqué son consentement à ladite utilisation. Dans ce cas, les données de la personne concernée ne seront plus utilisées. La personne concernée a le droit de révoquer son consentement à tout moment, soit en totalité, soit pour des actions spécifiques. Dans ce cas, ses données ne seront plus utilisées. Il est possible de communiquer la révocation du consentement en contactant le Consortium aux coordonnées indiquées au point II. Dans toutes les communications, transmises par courriel, il est proposé un lien désabonnement qui, si activé, sera considéré comme une révocation du consentement. Le fondement juridique des traitements de données, décrits au présent paragraphe e), consiste dans le consentement de la personne concernée (art. 6, par. 1, point a) du RGPD).

### 3. Éventuelles conséquences du refus de communiquer les données

La transmission des données de la personne concernée est obligatoire pour gérer le rapport de participation de la personne concernée au Consortium en tant que membre, pour la prestation de services en faveur de cette dernière ainsi que pour l'exécution des obligations légales. Par conséquent, un éventuel refus de la personne concernée de communiquer ses données à caractère personnel peut empêcher le Consortium d'améliorer et/ou de maintenir la participation de la personne concernée en tant que membre et/ou de fournir des services à cette dernière.

Le traitement des données aux fins visées aux points d) et e) du précédent paragraphe 2 est soumis au consentement de la personne concernée.

### 4. Destinataires des données à caractère personnel

Le traitement des données à caractère personnel peut impliquer leur communication à des tiers. Ces tiers constituent les destinataires au sens du RGPD.

Le cas échéant, ces personnes sont désignées comme responsables du traitement en application de l'article 28 du RGPD. Dans ce cas, nous assurerons que nos prestataires de services proposent des garanties suffisantes quant à la mise en place de mesures techniques et organisationnelles appropriées et que le traitement des données est réalisé dans le respect des exigences de la présente réglementation et que les droits de la personne concernée sont protégés. La communication de données à caractère personnel à des tiers peut avoir lieu pour toutes les finalités visées au paragraphe IV.2. Les destinataires des données peuvent être des banques, des entités avec lesquelles le Consortium entretient des relations d'affaires visant à fournir des services à ses membres ou, dans tous les cas, à leur profit, des compagnies d'assurance, des sociétés qui exercent des activités de transmission, de mise sous enveloppe, de transport et de tri de la communication, des sociétés qui offrent des services d'archivage de documents, des sociétés qui offrent des services administratifs et de recouvrement, des administrations publiques, des organismes et autorités, des professionnels libéraux et cabinets de conseil, des agents et représentants du commerce, des sociétés appartenant au groupe DKV et leurs partenaires, des sociétés exploitant des activités auxiliaires au commerce, des fournisseurs de services informatiques et de communication électronique

#### 5. Transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers

Le traitement de vos données personnelles a lieu au sein de l'UE et de l'Espace économique européen (« EEE »).

Ce n'est que dans des cas exceptionnels que des données peuvent être transmises vers des pays dits « tiers ». Les « pays tiers » sont des pays situés en dehors de l'Union européenne et/ou de l'EEE où nous n'avons aucune certitude que le niveau de protection des données à caractère personnel est adéquat au regard des normes communautaires. Si les informations transmises contiennent également des données à caractère personnel, nous nous assurerons, avant le transfert, qu'un niveau approprié de protection des données est garanti dans le pays tiers concerné ou chez le destinataire situé dans le pays tiers. Ce niveau peut être recommandé par une « décision dite d'adéquation » de la Commission européenne ou garanti par l'utilisation des dites « clauses contractuelles types de l'UE ». Dans le cas des destinataires situés aux États-Unis d'Amérique, le respect des principes du bouclier de protection des données UE-États-Unis (en anglais, *EU-US Privacy Shield*) peut également garantir un niveau adéquat de protection des données. Sur demande, nous vous fournirons de plus amples informations sur les garanties appropriées pour assurer un niveau adéquat de protection des données. Notez que les coordonnées du Consortium sont disponibles au début de la présente déclaration en matière de protection des données à caractère personnel. Les informations sur les signataires du bouclier de protection des données UE-États-Unis sont disponibles à l'adresse suivante : [www.privacyshield.gov/list](http://www.privacyshield.gov/list).

#### 6. Effacement des données à caractère personnel et durée de conservation des données

Les données à caractère personnel de la personne concernée seront effacées ou rendues anonymes dès lors qu'elles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées. Dans ce cas, les données ne seront conservées que si les réglementations, lois ou autres dispositions, européennes ou nationales, auxquelles notre société est soumise, l'y obligent (par exemple pour se conformer aux obligations légales de conservation des données) ou s'il existe un intérêt

légitime de notre société à une telle conservation, par exemple pendant la période des délais de prescription afin de nous protéger contre toute réclamation de la part de la personne concernée). L'anonymisation ou l'effacement des données aura également lieu à expiration des délais de conservation, imposés par les réglementations et dispositions ci-dessus, à moins qu'il ne soit nécessaire de conserver les données à d'autres fins.

## 7. Droits de la personne concernée

Le RGPD garantit certains droits à la personne dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement (lesdits droits de la personne concernée, notamment articles 12 et 22 du RGPD). Chaque droit de la personne concernée est énoncé en détail au point V. Si vous souhaitez exercer un ou plusieurs de ces droits, vous pouvez nous contacter à tout moment en utilisant les contacts indiqués au point II.

## V. Droits de la personne concernée

En vertu du RGPD, les droits suivants sont conférés à la personne concernée :

### 1. Droit d'accès (Art. 15 du RGPD)

Vous avez le droit d'obtenir la confirmation que les données à caractère personnel vous concernant sont ou ne sont pas traitées par notre société et, lorsqu'elles le sont, vous avez le droit de recevoir les informations afférentes :

- aux finalités du traitement ;
- aux catégories de données à caractère personnel concernées ;
- aux destinataires ou catégories de destinataires, auxquels les données à caractère personnel ont été ou seront communiquées, en particulier à des destinataires qui sont établis dans des pays tiers ;
- lorsque cela est possible, à la durée de conservation des données à caractère personnel envisagée ou, lorsque ce n'est pas possible, aux critères utilisés pour déterminer cette durée (par ex. délais de conservation prévus par la loi) ;
- à vos droits de rectification ou d'effacement des données, de limitation du traitement et/ou d'opposition (se référer aux points suivants) ;
- au droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ;
- et à la source des données à caractère personnel lorsqu'elles n'ont pas été collectées directement auprès de vous.

Vous avez, par ailleurs, le droit d'être informé.e si vos données à caractère personnel font l'objet d'une prise de décision automatisée, visée à l'article 22 du RGPD et, si tel est le cas, vous avez le droit de connaître les critères décisionnels d'une telle décision automatisée (logique) et/ou les conséquences et l'importance prévues de ce traitement pour vous.

Lorsque les données à caractère personnel sont transférées vers un pays tiers n'appliquant pas le RGPD, vous avez le droit de savoir si le destinataire des données dans le pays tiers propose un niveau de protection des données approprié et sur la base de quelles garanties en vertu des articles 45 et 46 du RGPD.

Vous avez le droit d'obtenir une copie de vos données à caractère personnel faisant l'objet du traitement. Sauf indication contraire, nous fournissons des copies des

données sous forme électronique. Le premier exemplaire est gratuit. Il peut être exigé le paiement de frais raisonnables pour toute copie supplémentaire demandée. L'émission d'une copie est autorisée dans la mesure où ladite transmission de la copie ne porte pas atteinte aux droits et libertés d'autrui.

## 2. Droit de rectification (Art. 16 u RGPD)

Vous avez le droit d'obtenir la rectification de vos données à caractère personnel par nos services si elles sont inexactes. Le droit de rectification comprend également le droit à l'intégration de données incomplètes, y compris en fournissant une déclaration complémentaire. Cette rectification et/ou cet ajout devra intervenir en temps utile, c'est-à-dire sans retard injustifié.

3. Droit d'effacement (Art. 17 du RGPD) Vous avez le droit de nous demander l'effacement de vos données à caractère personnel, lorsque l'un des motifs suivants s'applique :

- lesdites données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ;
- leur traitement des données étant fondé sur votre consentement exprès, si vous avez retiré ledit consentement et s'il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
- vous vous êtes opposé.e au traitement des données à caractère personnel en vertu de l'article 21 du RGPD et il n'existe pas de motif légitime impérieux pour procéder au traitement ;
- vous vous êtes opposé.e au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de prospection en vertu de l'article 21, paragraphe 2, du RGPD ;
- vos données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale prévue par la réglementation de l'Union européenne ou par une loi nationale ;
- il s'agit de données provenant d'un mineur, qui ont été collectées dans le cadre de l'offre de services de la société de l'information, visée à l'article 8, paragraphe 1, du RGPD..

Le droit à l'effacement des données à caractère personnel ne s'applique pas si :

- le droit à la liberté d'expression et d'information est contraire à la demande d'effacement ;
- le traitement des données à caractère personnel est nécessaire (i) pour respecter une obligation légale (par exemple, obligations légales de conservation), (ii) pour exécuter une mission d'intérêt public et pour des motifs d'intérêt public en vertu du droit communautaire et/ou national (y compris dans le domaine de la santé publique) ou (iii) à des fins archivistiques et/ou de recherche ;
- les données à caractère personnelles sont nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

L'annulation doit intervenir rapidement, c'est-à-dire sans retard injustifié. Si nous avons divulgué des données à caractère personnel (par exemple sur Internet), il nous incombe d'informer de la demande d'effacement y compris l'effacement des liens, copies et/ou duplicatas, également les gestionnaires externes.

#### 4. Droit à la limitation du traitement (Art. 18 du RGPD)

Vous avez le droit d'obtenir la limitation du traitement de vos données à caractère personnel, lorsque l'un des éléments suivants s'applique :

- si vous avez contesté l'exactitude de vos données à caractère personnel, vous pouvez nous demander de ne pas utiliser vos données pendant une durée permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude de vos données ;
- en cas de traitement illicite de vos données à caractère personnel et si vous vous opposez à leur effacement en application de l'article 17, par. 1, point d du RGPD, vous pouvez demander que l'utilisation de ces données soit limitée, conformément à l'art. 18 du RGPD ;
- si vous avez besoin de vos données à caractère personnel pour constater, exercer ou encore défendre des droits en justice, et si nous n'avons plus besoin de vos données à des fins de traitement, vous pouvez nous demander de limiter le traitement à des fins de protection juridique susmentionnée ;
- si vous vous êtes opposé.e au traitement en vertu de l'article 21 par.1 du RGPD, et qu'il n'est pas encore clair si les motifs légitimes de traitement, poursuivis par notre société, prévalent sur les vôtres, vous pouvez demander que vos données ne soient pas utilisées pendant toute la durée de la vérification. Le traitement sera ainsi limité.

Les données à caractère personnel, dont le traitement a été limité sur demande de la personne concernée, ne peuvent, à l'exception de leur conservation, être traitées qu'avec(i) votre consentement ou (ii) pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice (iii) ou pour la protection des droits d'autres personnes physiques ou morales ou encore (iv) pour des motifs importants d'intérêt public. Au cas où la limitation du traitement serait levée, vous en serez informé.e dans les meilleurs délais.

#### 5. Droit à la portabilité des données (Art. 20 du RGPD)

Sous réserve des dispositions ci-dessous, vous avez le droit de recevoir vos données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible à partir d'un dispositif automatique. Le droit à la portabilité des données inclut le droit à la transmission des données à un autre responsable du traitement. Sur demande et lorsque cela est techniquement possible, nous transférerons les données directement à un responsable de traitement, dont vous nous avez indiqué ou vous nous indiquerez les coordonnées. Le droit à la portabilité des données ne s'applique qu'aux données que vous avez fournies en personne. Il suppose que le traitement est réalisé sur la base d'un consentement ou en exécution d'un contrat et à l'aide de procédés automatisés. Conformément à l'article 20 du RGPD, le droit à la portabilité des données s'entend sans préjudice de l'article 17 du RGPD relatif au droit à l'effacement des données. La

transmission des données ne porte pas atteinte aux droits et libertés d'autres personnes, dont les droits pourraient être affectés par ladite transmission.

6. Droit d'opposition (Art. 21 du RGPD) En cas de traitement de données à caractère personnel nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou dans le cadre de l'exercice de l'autorité publique (art. 6, par. 1, point e du RGPD) ou pour la poursuite d'un intérêt légitime (art. 6, par. 1, point f du RGPD), vous pouvez à tout moment vous opposer avec effet futur au traitement des données vous concernant. En cas d'opposition, nous devons cesser immédiatement tout traitement de vos données aux fins susmentionnées, à moins

- qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts et les droits et libertés ou
- que le traitement soit nécessaire pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Vous pouvez, à tout moment, vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de prospection avec effet futur, y compris au profilage dans la mesure où celui-ci est lié à une telle prospection. En cas d'opposition, les données à caractère personnel ne sont plus traitées à ces fins.

7. Processus de décision automatisé/profilage (Art. 22 du RGPD)

Les décisions, produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative, ne peuvent se baser uniquement sur un traitement automatisé, y compris le profilage. Ceci ne s'applique pas lorsque la décision automatisée :

- est nécessaire à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat avec vous ;
- est autorisée par des dispositions de l'Union européenne ou de l'Italie à condition que ces dispositions prévoient des mesures appropriées pour la sauvegarde de vos droits, libertés et intérêts légitimes ou
- si elle est fondée sur votre consentement explicite.

Les décisions, fondées exclusivement sur le traitement automatisé de catégories particulières de données à caractère personnel, ne sont pas autorisées à moins que les articles 22, par. 4 et 9, par. 2, point a ou g du RGPD ne s'appliquent et que des mesures appropriées aient été prises pour protéger vos droits, vos libertés et vos intérêts légitimes.

8. Possibilité de protection juridique/droit de réclamation auprès d'une autorité de contrôle

Il est de votre droit de contacter, à tout moment, l'autorité de contrôle indiquée au point II.